

AMAP du pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine, Email : amapvaison@gmail.com
<http://amapdupaysvoconces.com>

CONTRAT D'ENGAGEMENT N°6 - Saison d'été 2020

LES CONTRACTANTS

Le présent contrat est passé entre :

- **Sylvain BROUILLET**, paysan, producteur de fruits à pépins et à noyau Bio (ECOCERT : N°26/409/839381) EARL Ferme la Maffaite 26170 MERINDOL-LES-OLIVIERS désignés ci-dessous **paysan** d'une part, et :
- Adhérent : Email :

Adresse : Tél.
désignés ci-dessous **adhérent** d'autre part.

CONTENU DU CONTRAT

- **Le paysan et l'adhérent s'engagent** à respecter la Charte des AMAP.
- **Tous les produits sont issus de l'exploitation du paysan.**
- **Le contrat comprendra deux livraisons.** Les dates de livraison ne peuvent être fixées maintenant.
- **Quelques jours avant la livraison de votre panier, vous serez avertis par mail de la date qui a été convenue avec le paysan.** Il appartient à chaque **adhérent** de prévenir une personne du Collectif s'il ne peut venir chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est **faite en accord entre le paysan et les adhérents**. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

TERMES

Le présent **contrat** est **valable pour une période de six mois** commençant le **1^{er} mai 2020** et finissant le **30 octobre 2020 inclus**. Les livraisons auront lieu le **vendredi de 18h à 19h, sur le parking de la Maison des Associations Quai de Verdun à Vaison-la-Romaine** (le parking est en bas, à l'arrière du bâtiment). Les **adhérents** et les **paysans** seront informés par les membres du Collectif de tout changement du lieu de livraison.

ENGAGEMENT POUR LA SAISON

LA QUANTITE INDIQUEE EST POUR 3 MOIS

| | Quantité | Prix | Montant POUR 3 MOIS | Montant total pour la saison |
|---|----------|--------|---------------------|------------------------------|
| Olives en saumure gros calibre en 1,5 kg | | 12,75€ | | |
| Olives en saumure gros calibre en 2,5 kg | | 21,25€ | | |
| Pâte d'olives en 90 gr | | 3,10€ | | |
| Pâte d'olives en 180 gr..... | | 5,90 € | | |
| Nectar d'abricot en litre..... | | 3,20€ | | |
| TOTAL | | | | |

Le paiement se fera par **chèque(s) daté(s) au jour de la signature du présent contrat, à l'ordre de EARL Ferme La Maffaite**

Le paiement du contrat se fera au choix :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison d'été 2020, débité à partir de la première livraison : **un chèque de** :€

- En deux fois, chèques débités à la première livraison et à la deuxième livraison : **deux chèques de** :€ (montant total/2)

Le principe de l'AMAP reposant sur une avance de trésorerie garantie au **paysan**, **tous les chèques devront être établis en une seule fois** au moment de l'engagement et remis au responsable du contrat qui se chargera de les remettre au **paysan** aux dates définies ci-dessus.

Cotisation annuelle à l'AMAP (obligatoire pour le 1er contrat) : 22€ par famille, payable par chèque à l'ordre de l'AMAP du pays Voconces. L'AMAP versera 11€ par adhérent à « Les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP » pour son travail de soutien et de promotion des AMAP

Fait à Vaison-la-Romaine,

Le Paysan

L(es) Adhérent(s) le

.....

.....

.....